

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000  
À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention :** *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

**Intitulé du projet : Création d'un élevage porcin et épandage des effluents**

**Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : **LA SARL LES CARBONNIERS**

Nom et prénom de la personne référente : **Monsieur Patrick LE FOLL**

Commune et département : **12 390 ANGLARS-SAINT-FELIX, Aveyron (12)**

Adresse : **Le Puech**

Téléphone : 05 89 65 25 76

Fax :

Email : [s.cabane-chrestia@fipso.fr](mailto:s.cabane-chrestia@fipso.fr)

## 1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

### Nature du projet

**Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :**

*Le projet qui fait l'objet de cette demande a pour but la construction de plusieurs bâtiments pour un élevage de porc de 2 052 animaux-équivalents ainsi qu'une fosse extérieure :*

- Le bâtiment d'élevage de post-sevrage de 584 m<sup>2</sup> ;*
- Le bâtiment d'élevage d'engraissement de 2 416m<sup>2</sup>,*
- La fosse extérieure de 350 m<sup>3</sup> utiles.*

*Ces bâtiments n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000 concernée par le présent formulaire (Etangs du Ségala, FR7300876, type B (pSIC/SIC/ZSC) d'une superficie de 52,432 hectares), car situés à 4,1 km de distance et venant s'implanter sur une parcelle agricole.*

*En revanche, ce sont les effluents produits sur le site d'élevage futur faisant partie du plan d'épandage qui pourront avoir un impact sur la zone Natura 2000 susmentionnée.*

*Les parcelles choisies pour le plan d'épandage du lisier sont réparties sur les communes d'Anglars-Saint-Félix, Lugan, Roussennac, Privezac, Prévinières, Rignac, Compolibat et Vaureilles.*

*Les effluents à épandre sont estimés à 3 432 m<sup>3</sup>.*

*Parmi les parcelles sélectionnées, certaines d'entre elles sont situées autour de la zone Natura 2000 des étangs du Ségala.*

### Localisation

**(Département, commune, lieu-dit) :**

*Aveyron (12)*

*12 390 ANGLARS-SAINT-FELIX, le Puech (bâtiments d'élevage)*

*12 220 ROUSSENAC, Saint-Martin (commune et lieux-dits concernés par la zone NATURA 2000)*

### Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

#### 1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

*Les différentes parcelles incluses dans le plan d'épandage et entourant la zone Natura 2000 sont celles-ci après :*

- L'ilot 8, parcelle 8.1 propriété de l'EARL NESPOUL d'une surface agricole utile de 2.02 hectares.*
- L'ilot 8, parcelle 8.2 propriété de l'EARL NESPOUL d'une surface agricole utile de 2.58 hectares.*
- L'ilot 8, parcelle 8.3 propriété de l'EARL NESPOUL d'une surface agricole utile de 3.73 hectares.*
- L'ilot 8, parcelle 8.4 propriété de l'EARL NESPOUL d'une surface agricole utile de 0.51 hectares.*
- L'ilot 8, parcelle 8.5 propriété de l'EARL NESPOUL d'une surface agricole utile de 0.49 hectares.*
- L'ilot 6, parcelle 6,1, propriété du GAEC Vayssière d'une surface agricole utile de 5,8 hectares.*

Sur chacune de ces parcelles des surfaces sont exclues de l'épandage afin de ne pas être dans le périmètre de 35 mètres autour des étangs.

**Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :**

## **2. les travaux connexes**

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

*Pas de travaux particuliers, l'épandage du lisier de porc se fera dans le respect des règles d'épandage et du calendrier des périodes d'épandage en Aveyron. (Arrêté du 19 décembre 2011 modifié, et calendrier établi selon Aveyron.gouv.fr)*

## **3. la zone d'influence plus large**

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

*Les poussières et le bruit produit par les tracteurs et la tonne à lisier ne dureront que le temps de l'épandage.*

**Fournir une carte de la zone d'influence**

## **Durée prévisible et période envisagée du projet**

- Date de début : **En fonction du calendrier d'épandage.**

- Date de fin :

- Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles : *Tous les ans durant les périodes adéquates.*
- régulières (préciser la fréquence)

**Commentaires :**

*Pour éviter tout incident (ruissellement, infiltration), le lisier sera épandu à la bonne période, lorsque les cultures en ont le plus besoin, et à des doses contrôlées et homogènes sur l'ensemble de la parcelle. L'utilisation de ces effluents dans de telles conditions remplace alors tout ou partie de l'azote minéral, sans risque de pollution. Les responsables des épandages seront attentifs aux conditions climatiques et à l'état des sols recevant les effluents, pour un meilleur respect de ces prescriptions.*

#### **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

#### **Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés**

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Occitanie.

*Pas de directive Habitats et Oiseaux concernée par le projet.*

*La ZPS la plus proche est située à 25 km au Nord de la parcelle d'épandage la plus proche et à 33 km du site d'élevage.*

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

#### **Cartographie**

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
  - Plan de masse, plan cadastral
  - Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
  - Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives,
- Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

## **2 État des lieux écologique**

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

#### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux		
	forêt de feuillus	X	<b>N 16 : Forêts de caducifoliées (2%)</b>
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis	X	<b>N 22 : Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures (1%à</b>
	blocs	X	
	autre :		
<b>Zones humides</b>	cours d'eau	X	<b>N06 : Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) 90%)</b>
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide	X	<b>N10 : Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées (2%)</b>
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :	X	<b>N07 : Marais (végétation de ceinture), bas-marais, Tourbières (5%)</b>

<b>Milieux littoraux et marins</b>	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
<b>Autre type de milieu</b>			

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

<b>NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD</b>	<b>Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat</b>	<b>Commentaires</b>
<b>3130</b> Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		
<b>3140</b> Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp		
<b>3150</b> Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		
<b>6430</b> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD</b>	<b>Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu</b>	<b>Autres informations</b> <i>(Préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
<b>Plantes</b>	<b>Trapa natans</b>		
<b>Oiseaux</b>			
<b>Mammifères</b>	<b>1355</b> <b>Lutra lutra</b>		

<b>Amphibiens</b>			
<b>Reptiles</b>			
<b>Insectes</b>	<b>1044 Coenagrion Mercuriale</b> <b>1083 Lucanus cervus</b> <b>1084 Osmodema eremita</b> <b>1088 Cerambyx cerdo</b>		
<b>Poissons</b>			
<b>Crustacés</b>			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	INPN, DREAL Occitanie, Natura 2000 <a href="https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7300876.pdf">https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7300876.pdf</a> <a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-docob-a19555.html">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-docob-a19555.html</a> <a href="https://natura2000-etangs-segala.jimdo.com/d%C3%A9couvrir-le-site/la-faune/">https://natura2000-etangs-segala.jimdo.com/d%C3%A9couvrir-le-site/la-faune/</a>
Quels sont les contacts pris ?	
Quels documents avez-vous consulté ?	

**Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :**

*1 passage le 19 février 2018, réalisation d'une campagne pédologique, repérage des environs, des sols, cours d'eau, bois, faune et flore à l'échelle locale et parcellaire.*



### 3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

*L'épandage du lisier n'aura pas lieu dans les zones ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire, ceux-ci étant principalement aquatiques.*

*L'épandage ne peut avoir lieu que sur des sols ressuyés, hors période hivernale ou pluvieuse et à 35 m de tout point d'eau (mare, étangs, cours d'eau...) comme c'est le cas en l'espèce.*

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

*Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible d'entrer en contact avec le lisier, celui-ci étant enfoui dans un maximum de 12h (suivant les conditions météorologiques) après son épandage et éloigné des zones d'eau.*

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

*Des espèces animales d'intérêt communautaire (*Lucanus cervus*, *Osmoderma eremita*, *Cerambyx cerdo* Linnaeus, *Lutra lutra*) peuvent être perturbées (repos) par le bruit des engins agricoles épandant le lisier (tracteur et tonne à lisier).*

*Ces perturbations seront limitées dans le temps dans la durée (Le temps de l'épandage soit quelques heures).*

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

*L'épandage du lisier ne pourra porter atteinte au fonctionnement des habitats car il aura lieu sur des parcelles agricoles cultivées et exploitées depuis toujours.*

#### **Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :**

*L'épandage du lisier porcin aura lieu sur des parcelles agricoles depuis toujours cultivées et dont les espèces faunistique et floristique de la zone Natura 2000 sont coutumiers de cette pratique et de son environnement. Il n'y aura donc pas de dérangement des espèces ou perturbations de leurs fonctions vitales ou de leurs habitats puisque cela s'inscrit dans la continuité de ce qui se fait déjà et se faisait dans le passé.*

*En outre, l'épandage aura lieu à plus de 35 m des étangs formant la zone NATURA 2000, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013.*

*Le plan d'épandage et les parcelles choisies ont pris en compte ces zones d'exclusions.*

## 4 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?**

**X NON**

**OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 27/08/2018

A : ANGLARS-SAINT-FELIX

Nom et signature :